Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

- PLU approuvé le 29 septembre 2005
- Mis à jour le 25 février 2008
- Modifié le 11 octobre 2012
- 1ère modification simplifiée le 7 novembre 2013

1ère Mise En Compatibilité du PLU approuvée par DCM du 29/09/2015

4 – Pièces réglementaires

4b. Document Graphique du Règlement (DGR) : plan au 1/5000ème

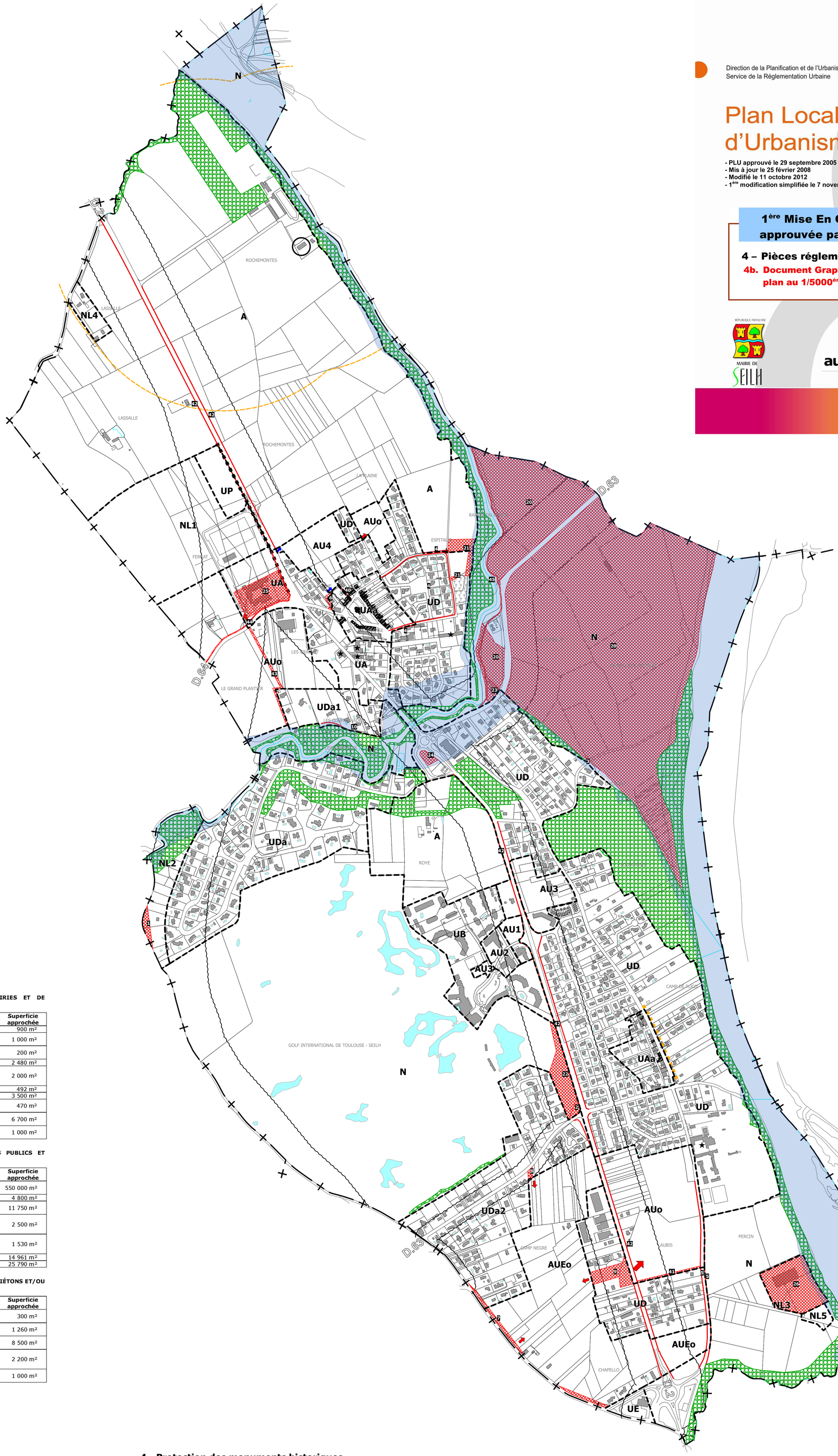
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SEILH

aua/T toulouse aire urbaine

toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Fond de plan cadastral 2013



1 - LES EMPLACEMENTS LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES ET DE CARREFOURS ET DE PARKING

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
1	Déviation de la RD 2 (RD 902)	Département	900 m²
2	Aménagement du carrefour RD 63 – RD 2 « aux tricheries »	CUTM	1 000 m²
3	Création d'une placette de retournement, au lieu-dit de Camp de Catis	CUTM	200 m²
4	Elargissement de la rue d'Espitalis	CUTM	2 480 m²
5	Elargissement de la RD 63 (chemin de Percin), aménagement de trottoir et piste cyclable	CUTM	2 000 m²
6	Voie d'accès à la zone de la Plaine 1	CUTM	492 m²
7	Aménagement du chemin de Bel Air	CUTM	3 500 m²
8	Voie d'accès à créer à la zone Chapello (AUE0)	CUTM	470 m²
9	Voie d'accès zone Chapello (AUE0) avec aménagement d'espaces verts	CUTM	6 700 m²
10	Aménagement du chemin des Couffignades avec aire de retournement	CUTM	1 000 m²

2 - LES EMPLACEMENTS LIÉS À L'ACCUEIL D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET ESPACES PUBLICS ET VERTS

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
20	Création d'une zone de loisirs secteurs des Ramiers	CUTM	550 000 m²
21	Extension du cimetière	Commune	4 800 m²
22	Aménagement d'espaces verts/entrée de ville RD 2 côté golf	Commune	11 750 m²
23	Aménagement d'un espace public pour la promenade et l'agrément en bordure de l'Aussonnelle	Commune	2 500 m²
24	Création d'un espace paysager entre la RD 2 et la voie de raccordement au chemin du Moulin	Commune	1 530 m²
25	Création d'un groupe scolaire	Commune	14 961 m²
26	Station d'épuration communautaire	CUTM	25 790 m²

3 - LES EMPLACEMENTS LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DE CHEMINS PIÉTONS ET/OU DE CHEMINS MIXTES PIÉTONS/VÉLOS

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
40	Liaison piétonne et cycles du village à la zone AU0 de La Plaine	CUTM	300 m²
41	Création d'un cheminement piétonnier de liaison : route de Grenade-chemin de Percin	CUTM	1 260 m²
42	Création d'un mail planté le long de la RD2 avec chemin piéton	CUTM	8 500 m²
43	Création d'un chemin piéton-cycles de liaison secteur Ferrat à l'Aussonnelle (Chemin des Couffignades)	CUTM	2 200 m²
44	Liaison cyclable communautaire le long de la RD 64	CUTM	1 000 m²

LEGENDE

1 - Les zones et les secteurs

Limite de zone et de secteur

2 - Les éléments de paysage et de patrimoine

Espace boisé classé à conserver ou à créer (L .130-1) du code de l'urbanisme

Ensemble urbain homogène, bâti villageois à protéger(L 123-1-5-III,2°) du code de l'urbanisme

★ Bati de caractère et petit patrimoine à protéger(L 123-1-5-III,2°) du code de l'urbanisme

Patrimoine agricole d'intérêt pouvant changer de destination

3 - Secteurs soumis à l'amendement Dupont (L .111-1.4)

Secteurs à prescriptions

4 - Protection des monuments historiques

Périmètre de protection des monuments historiques inscrit sur l'inventaire le 31.12..1946

Les autres indications

Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, passage public, installation d'intérêt général ou espace vert

Secteur inondable (source : CIZI / DIREN)

Périmètre des voies classées bruyantes par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2000

Accès (Localisation de principe)

Accès à la zone AU4 (Localisation obligatoire)

Prescriptions architecturales et urbaines

N

1 / 5000